



AVIS

Objet: SIDERO – Equipement des bassins d'orage DB1.02 avec un dégrilleur à Reckange.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 22 mai 2024, réf EAU/AUT/23/1018, concernant l'équipement des bassins d'orage DB1.02 avec un dégrilleur à Reckange, est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 4 juin 2024 au 13 juillet 2024 inclus.

Mersch, le 3 juin 2024
le secrétaire, le bourgmestre,

